Accusé de réception en préfecture 075-257550004-20230929-2023-078-DE Date de télétransmission : 29/09/2023 Date de réception préfecture : 29/09/2023

## SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Mise en ligne le 02/10/2023

Délibération n° 2023-078 Séance du 26 septembre 2023

Convention de partenariat avec l'association L'Aviron Marne & Joinville

## Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 14 septembre 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver une convention de partenariat avec l'association L'Aviron Marne & Joinville de Joinville-le-Pont,

Vu le projet de convention,

## Après en avoir délibéré

<u>Article 1</u>: Approuve la convention de partenariat avec l'association L'Aviron Marne & Joinville de Joinville-le-Pont.

John Ville de John Ville 18 1 en la

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de

fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER